



Regroupement des organismes en défense collective des droits  
1908, rue Panet local 402-A, Montréal (Québec) H2L 3A2  
Courriel: info@rodcd.org  
Téléphone: 438-380-8800  
Site web: www.defensedesdroits.com

Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Étude des crédits; la ministre fait du surplace

Montréal, 26 avril 2024- C'est avec beaucoup de désarroi que nous avons suivi l'exercice d'étude des crédits, qui prouve une fois de plus la déresponsabilisation gouvernementale face à son devoir de soutenir les luttes aux droits sociaux et les groupes porteurs de cette mission. Selon Sonia Lebel, « ce ne serait pas une saine gestion (...) que d'indexer de façon automatique tout programme que ce soit. Mais il est pertinent de se poser la question à chaque année, quels sont les besoins et qu'est-ce qu'on va leur accorder. » Il est impératif de souligner que ce qu'avance la présidente du Conseil du Trésor est inexact, puisque certains secteurs reçoivent une indexation, bien qu'absolument insuffisante. Rappelons également que nous signons des conventions s'étalant sur trois ans. Comment évaluer les besoins annuellement quand le formulaire de reddition de comptes du secteur de la défense collective des droits (DCD) ne présente aucun espace où identifier ces derniers pour l'année suivante, n'est pas indexé en plus d'être un des secteurs les moins bien financés globalement.

Chantal Rouleau clame, maintes fois armée de son graphique, que ce n'est « pas nécessairement une question d'argent, mais de comment faire les choses. », mais n'avance aucune piste concrète. Les questions restent sans réponse précise et aucun engagement clair n'est pris, particulièrement concernant une indexation annuelle pour l'ensemble des secteurs incluant la DCD. Le tout semble reporté avec la loi cadre sur l'action communautaire dont la ministre ne se prononce pas sur l'échéance, ne garantissant même pas son dépôt avant les prochaines élections. La ministre ne s'est pas non plus compromise à l'adoption de la méthode de calcul de l'indice des coûts du fonctionnement du communautaire (ICFC), ni même de considérer les seuils plancher, mesures qui répondent aux besoins exprimés par les groupes. Les augmentations de financement prévues dans le Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) n'arrivent même pas à combler le manque prévu par l'inflation. Comment est-il possible pour la ministre d'essayer de nous convaincre d'améliorer les conditions de travail des équipes sans améliorer le financement des organismes, sachant déjà que les sommes du PAGAC sont insuffisantes? Il ne s'agit pas d'un manque de connaissances ou de formation concernant les régimes de retraite et assurances collectives, mais bien de ressources financières.

Le RODCD a plusieurs fois demandé une rencontre à la ministre pour discuter de la précarité des groupes en DCD et d'autres sujets d'intérêt pour nos membres, mais est toujours en attente de réponse. Ce silence est alarmant compte-tenu que le secteur relève directement de sa responsabilité. D'ailleurs, depuis son entrée en fonction, la ministre ne s'est jamais prononcée sur l'importance de la DCD dans la société. Comme Rouleau nous rappelle qu'elle est la première responsable du dossier de l'action communautaire autonome, nous nous attendons à un suivi de sa part et des actions à court-terme.

À propos du RODCD

Le regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux et des regroupements régionaux et nationaux du secteur de la défense des droits. Nous représentons près de 350 groupes partout au Québec. Notre mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.

-30-

Contact: Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD  
Téléphone: 438-380-3880  
Courriel: coordination@rodcd.org